Les Paniers de Cormery

Année : 2016

Contrat d'abonnement légumes

Référent légumes : Mme BAZIN, tél : 02 47 43 10 90 – 07 87 52 95 13 - courriel : lespaniersdecormery@gmail.com

Le présent contrat, pour la période du **1 janvier au 31 Décembre 2016 (46 distributions),** est passé entre :

le producteur	et le consomm'acteur	binôme
EARL Jardins Vergers La petite rabaudière 37290 BOSSAY / CLAISE Tél : 02 47 91 60 51 jardin.verger37@gmail.com	NOM/Prénom : Adresse : Tél : Portable : Courriel :	

Le producteur et le consomm'acteur s'engagent à respecter les engagements, qui leurs incombent, définis dans le règlement intérieur de l'association.

Paniers (13 €) contiennent environ3 kg, et 3 à 4 légumes Bio. Sur 48 semaines sur l'année, l'adhérent pourra de surcroît choisir 2 dates où il suspendra la livraison de son panier (prévenir le référent légume un mois à l'avance) et pas de livraison lors des semaines 6, 14, 15 et 52 soit 46 paniers au total. Les Livraisons prévues les vendredis fériés ou lendemains de fériés sont décalées au mercredi ou jeudi ainsi le 04/05 au lieu du 6/05, et le 10/11 au lieu du 11/11.
Le contenu du panier indiqué est une moyenne sur l'année et peut varier en fonction de la saison et des aléas de la production. Pour la variété et la qualité des légumes voir la fermoscopie du producteur.

Modalités de paiement : le paiement se fait par 1 à 12 chèques libellés à l'ordre de **EARL Jardins Vergers,** datés du jour de la signature du présent contrat et remis au référent légumes. Echéancier dans le tableau suivant :

Coût par panier TTC (€)	Nb de paniers	Montant total du contrat		**Cocher le panier et l'échéancier de votre choix**		
		TTC (€)	TVA (€) 5,5%	1 fois en début mois	4 fois en début mois	12 fois en début mois
				01/01/16	01,04, 06 et 09/2016	01 à 12/16
13	46	598	31,18	☐ 1 X 588	☐ 4 X 149,5	☐ 12 X 49,84

Date et lieu de distribution : les vendredis de 18 à 19h du 08/01/2016 au 23/12/2016 au logis dit "Boyer" à Cormery. Les aléas et les maladies faisant partie intégrante du maraîchage, la distribution pourra occasionnellement être décalée. Le référent légumes vous informera par courriel des modifications de calendrier.

Panier non retiré : la récolte étant achetée à l'avance, les paniers non retirés ne peuvent être remboursés.

Rupture anticipée du contrat : uniquement en cas d'événements majeurs (déménagement lointain du consomm'acteur ; arrêt de l'activité du producteur) le présent contrat pourra être rompu après un préavis d'un mois. Si la rupture est du fait du consomm'acteur, celui-ci pourra céder son contrat à un remplaçant présent sur la liste d'attente (voir avec le référent légumes). S'il n'est pas possible de trouver un successeur, les sommes versées correspondant à la période de préavis restent acquises au producteur. Les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis sont restituées au consomm'acteur. Si la rupture est du fait du producteur, celui-ci s'engage à livrer les paniers dus pendant la période de préavis et à restituer les sommes perçues correspondant à la période ultérieure au préavis.

Délai de rétractation : le consomm'acteur a 7 jours francs pour se rétracter après la signature du présent contrat.
Droit applicable : le présent contrat est soumis à la loi française.

Le producteur		Le consomm'acteur	
Fait à :	Le :	Fait à :	Le :

Exemplaire adhérent Exemplaire producteur Exemplaire association